

In Extenso

Audit

Siege social
8 Place Hubert Mounier
69 002 LYON

Adresse de correspondance
In Extenso Languedoc Roussillon
Bâtiment l'Equation
370 rue Etienne Lenoir
34 130 MAUGUIO

Tél. : 04 99 13 63 13

Association pour la Gestion du Restaurant Inter-Administratif

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

2 rue Scatisse
30 000 NÎMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

In Extenso

Audit

Association pour la Gestion du Restaurant Inter-Administratif

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

2 rue Scatisse
30 000 NÎMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association pour la Gestion du Restaurant Inter-Administratif,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Gestion du Restaurant Inter-Administratif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1/4

In Extenso

Audit

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

In Extenso

Audit

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

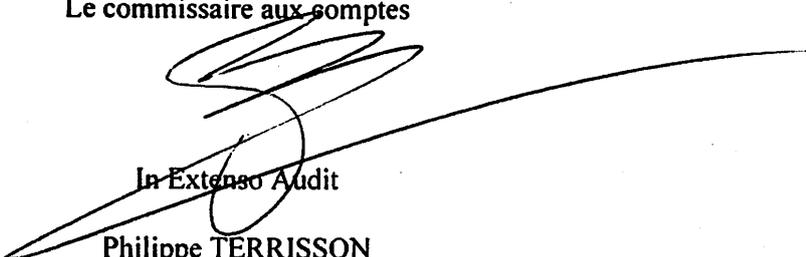
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

In Extenso

Audit

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 11 juin 2024,
Le commissaire aux comptes



In Extenso Audit

Philippe TERRISSON

A.G.R.I.

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	312	312	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	312	312	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat.out industriels	69 698	44 097	25 600
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	69 698	44 097	25 600	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	15		15	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	15		15	
	Total I	70 026	44 410	25 615	
Actif circulant	Créances ⁽²⁾	Stocks et en cours	30 396		30 396
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	110 940		110 940
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	2 866		2 866
		TOTAL	113 807		113 807
	Divers	Valeurs mobilières de placement	435 000		435 000
		Instruments de trésorerie			
Disponibilités		400 673		400 673	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
	Total II	979 876		979 876	
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 049 903	44 410	1 005 492	
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

A.G.R.I.

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	386 561	386 561
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		21 640
Autres			
Report à nouveau	72 108	176 090	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	43 003	-125 621	
Situation nette (sous-total)	501 674	458 670	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		501 674	458 670
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	88 956	88 956
	Provisions pour charges	60 583	45 137
	Total III	149 539	134 093
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 513	110 465
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	148 008	85 235
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	74 756	3 546
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV		354 278	199 246
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 005 492	792 010
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.G.R.I.

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	789 434	640 828
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	722 872	406 514
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29 513	39 280	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	957	14	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 542 777	1 086 638
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	922 152	654 414
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 827	5 755
	Salaires et traitements	423 369	334 945
	Charges sociales	144 707	128 603
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 951	
	Dotations aux provisions		88 956
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	36	7	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 501 044	1 212 682
1. Résultat d'exploitation (I-II)		41 733	-126 044

A.G.R.I.

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 176	4 014
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 176	4 014
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		100
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		100
2. Résultat financier (III-IV)		4 176	3 913
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		45 909	-122 131
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	40 12 500	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	12 540	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 218
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	15 446	3 218
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-2 905	-3 218
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			272
Total des produits (I + III + V)		1 559 494	1 090 652
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 516 490	1 216 273
EXCÉDENT OU DÉFICIT		43 003	-125 621
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		750 024	626 145
Bénévolat			
Total		750 024	626 145
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		750 024	626 145
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		750 024	626 145



1 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Dans la continuité de l'exercice clos en 2022, nous constatons la forte reprise de la fréquentation du restaurant inter-administratif, qui a été marquée en 2020 par la crise sanitaire du covid-19.

1.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

2.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	313	-	-	313
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	21 437	-	-	21 437
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	41 659	29 552	22 950	48 261
	Mat bur., informatique, mobilier	-	-	-	-
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	Total III	63 097	29 552	22 950	69 699
Immobilisations financières	Participations	15	-	-	15
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-
	Total IV	15	-	-	15
	Total général	63 425	29 552	22 950	70 027

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	313	-	-	313
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	21 437	-	-	21 437
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	41 659	3 951	22 950	22 660
	Mat bur., informatique, mobilier	-	-	-	-
	Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
	Total III	63 097	3 951	22 950	44 098
Total général	63 410	3 951	22 950	44 411	

3.1.2.1 Modalités d'amortissements

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations » au passif. Aucune écriture n'est comptabilisée en compte de résultat.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Immobilisations incorporelles	Linéaire	33 %
Immobilisations corporelles	Linéaire	20% et 12.5 %
Immobilisations financières		
Total		

3.2 Actif circulant

3.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

— Matières premières et approvisionnements : Coût unitaire moyen pondéré

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	24 134.94		24 134.94
Produits d'entretien	6 261.22		6 261.22
Total	30 396.16		30 396.16

3.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

3.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	386 561				386 561
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	21 640	-21 640			
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	176 091	-103 982			72 109
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	-125 622	168 626			43 004
Situation nette (sous-total)	458 671	43 004			501 675
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	458 671	43 004			501 675

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2020, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

3.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	88 956			88 956
Provisions pour charges	45 137	15 447		60 584
Total	134 093	15 447		149 540

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	88 956						88 956
Provisions pour charges	45 137		15 447				60 584
Total	134 093		15 447				149 540

3.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	60 584		60 584
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			



Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

— La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- Taux d'actualisation : 3.34 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 5 %,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turfover (= de la probabilité de démission),

— Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (secteur à mentionner).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 43% pour les non-cadres et 45% pour les cadres.

4 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	110 941	110 941	
	Autres	2 867	2 867	
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL		113 808	113 808	
Prêts Accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		131 513	131 513		
Dettes fiscales et sociales		148 009	148 009		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		74 756	74 756		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		354 278	354 278		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture					

5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

5.1 Produits du compte de résultat

5.1.1 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

- En France

5.1.2 Produits de tiers financeurs

5.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

5.1.2.1.1 Subventions

- Prise en charge de certains frais généraux par les Administrations et par le conseil départemental, et versement de 337 583 € de subvention à l'association. Cette somme correspond au solde de la subvention 2022 attribuée après retenue des frais de fonctionnement du RIA Scatisse réglés directement aux fournisseurs par le conseil départemental.

Subvention globale.:	337 584 €
Frais avancés par le C.D. :	- 123 499 €
Subvention versée :	214 085 €

5.1.2.1.2

5.1.3 Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprises

- Néant

Transferts de charges : soit 29 514 € concernant pour 10 859 € les avantages en nature des repas du personnel, pour 3 288 € les avantages en nature véhicule et pour 15 367 € les remboursements maladie par la caisse de prévoyance.

5.2 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Energie Fluides		135 943
Entretien et Consommables		70 082
Assurances		1 554
Téléphones		166



5.2.1 *Contributions volontaires relative aux locaux*

5.2.1.1 Prestations en nature

Les principales prestations en nature reçues sont les suivantes :

- Local mis à disposition par le Conseil Départemental pour un montant de 251 421 €
- Dotation aux amortissements des investissements financés par le Conseil Départemental pour un montant de 290 859 €

5.2.1.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	— CAC 1	— CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	— 3 800 €	—
— Au titre d'autres prestations	—	—
— Honoraires totaux	— 3 800 €	—

6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés	16	
Ouvriers		2
Total	18	2